

23 mars 2010 : l'élan est pris donnons lui de l'ampleur !

Par centaines de milliers, les salariés et les retraités se sont exprimés sur l'ensemble du territoire dans les 180 manifestations pour faire entendre leurs voix. La Poste, SFR, Téléperformance, France Télécom, Mediapost, Webhelp, Chronopost, Free, Transcom, Bouygues, Eutelsat, etc. : les salariés, dont les cadres, des entreprises des activités postales et des télécommunications ont pris toute leur place dans les cortèges. Les directions doivent entendre les appels de ce 23 mars 2010. Le gouvernement est prévenu nous ne le laisserons pas porter des mauvais coups contre la retraite. L'argent existe pour répondre aux revendications ! Dans la branche des télécoms, après une contraction des effectifs de 3% en 2008 malgré une croissance du marché de 2,9%, les entreprises affichent les unes après les autres des résultats financiers pour 2009 toujours au beau fixe. Téléperformance multiplie les plans sociaux malgré 88 millions d'€ de bénéfices. La Poste engrange plus de 500 millions d'€ de résultat net, reverse 105 millions d'€ de dividendes à l'État. La Banque Postale enregistre un bénéfice 2009 en hausse de 4%, avec un produit net bancaire de 5,02 milliards d'euros. Les richesses doivent revenir à ceux qui les créent : les 2,7 milliards d'euros d'augmentation de capital à La Poste doivent être investis dans l'emploi et les salaires, les moyens pour le service public. A France Télécom, 3 Milliards d'euros doivent servir à ré-humaniser l'entreprise. Le plan de 1 000 suppressions d'emplois doit être abandonné à Téléperformance, tous les sites de Transcom peuvent être maintenus. C'est ce qu'il faut pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, c'est ce qu'il faut pour l'avenir en générant des ressources nouvelles pour les retraites et l'ensemble de la protection sociale. C'est cette voie qui est l'issue à la crise que nous traversons. C'est elle qui inscrira le développement économique et social durable de notre secteur et de notre pays dans le sens du progrès social.

**Retraites****Pas de pillage de l'Arcco et l'Agirc !**

La transformation de La Poste en société anonyme entraîne un changement d'affiliation aux caisses de retraite complémentaires pour les personnels de droit privé. Les salariés embauchés après le 1er mars 2010 ne relèveront plus de l'Ircantec, mais de l'Agirc (caisse de retraite complémentaire des cadres) et de l'Arcco (pour les non cadres)

Or, les régimes complémentaires fonctionnent par répartition, c'est-à-dire que les actifs du moment financent les pensions du moment.

L'Ircantec va donc devoir assurer le versement des pensions des actuels retraités et demain celui des actifs d'aujourd'hui.

Mais l'Ircantec se trouve privée de toutes les cotisations des nouveaux embauchés.

Ce sont donc l'Arcco et l'Agirc qui vont percevoir ces cotisations sans avoir de prestations de retraite à verser. Un tel schéma casserait le système solidaire par répartition.

Pour éviter cela, l'Ircantec souhaite que l'Agirc et l'Arcco s'acquittent d'un montant (une soulte) qui lui permettrait de verser les pensions d'aujourd'hui et de demain. C'est ce versement, nécessaire au maintien de la répartition, que l'association poujadiste « Sauvegarde Retraite » qualifie de « pillage en règle » !

En tentant d'attiser la haine vis-à-vis des fonctionnaires ou des salariés des régimes spéciaux, « Sauvegarde retraite » roule en réalité pour le gouvernement qui aimerait bien aborder le rendez-vous 2010 avec un salariat divisé et donc affaibli.

La CGT a d'ores et déjà engagé une grande campagne d'information, pariant sur l'intelligence collective et la connaissance partagée des grands enjeux de la retraite.

Parmi les propositions CGT

La maison commune pour promouvoir un socle commun de droits et de garanties de haut niveau serait pilotée par des représentants des salariés élus à la place du gouvernement et/ou du patronat qui n'en font qu'à leur tête.

Les moyens détenus par les différents régimes seraient mis en commun. De plus, la situation en matière d'emploi et de salaires rend impérative une réforme en profondeur du financement de la retraite et plus généralement de l'ensemble de la protection sociale, à partir des mesures suivantes :

- abandon de l'exonération de cotisations patronales « en faveur de l'emploi » ;
- remplacement par une extension de « l'assiette » à l'ensemble de la valeur ajoutée et à tous les éléments de rémunération (intéressement, participation...);
- mise à contribution des revenus financiers des entreprises (près de 255 milliards d'euros pour la seule année 2008) au moins à hauteur de celle des salariés (10%, dès 2010) ;
- augmentation des cotisations dites « patronales » comme celles dites « salariales ».

Il faut ainsi redéfinir ainsi la notion de « carrière complète » : « Une carrière de salarié sera considérée comme complète dès lors qu'elle ne comportera de l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante ans que des périodes de formation ou d'activité, et d'inactivité forcée ».

Seules les périodes d'« inactivité » choisies ne seront pas validées.

Voilà qui permettrait de rendre justice aux salariés d'aujourd'hui et de redonner confiance aux jeunes.

Échos

Chères heures sup

Selon l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), l'utilisation des heures supplémentaires exonérées est devenue une redoutable arme de destruction massive d'emplois.

En 2008, cette mesure avait déjà privé d'emploi 233 000 personnes ! Pour l'année 2009 les heures supplémentaires représentaient l'équivalent de 402000 contrats de travail à temps complet. De plus, elles ont représenté un manque à gagner de 4 milliards d'€ en cotisations patronales pour 2009 (2,7 milliards d'exonérations à la protection sociale et 1,3 milliards d'impôt sur le revenu). Ces exonérations auraient permis la création d'au moins 98 000 emplois, et les cotisations sociales auraient permis d'alimenter les différentes caisses de la sécurité sociale comme les caisses de retraite.

Retraites

ARRCO : toujours moins !

Le Conseil d'Administration de l'Arrco a décidé de revaloriser la valeur de service du point de 0,72% (1,1884 €) alors que le salaire de référence est revalorisé de 1,3% (14,4047 €). Cette décision va se traduire par une nouvelle baisse des pensions relativement au salaire d'activité.

La CGT a proposé de revaloriser le point de 1,9% afin de « stopper cette dégradation qui constitue un facteur de paupérisation continue des retraites ». Elle a invité l'ensemble des organisations signataires à « mettre un terme, dès les prochaines négociations, à la dégradation continue des droits à retraite en cours d'acquisition et des droits liquidés ».

La CGT a voté contre cette proposition de revalorisation de la valeur de service du point et a donné son accord sur la revalorisation du salaire de référence.

La CGT propose que salaire de référence et valeur du point soient indexés sur l'évolution du salaire moyen.

Ne pas cotiser plus longtemps

Les thèses du gouvernement et du Medef en matière de retraite ne passent pas chez les cadres français y compris chez les plus jeunes. En effet, le baromètre 2010 « Réalités Cadres » CSA/UGICT-CGT révèle une très forte inquiétude sur l'avenir des retraites (84%) en nette progression chez les femmes et les jeunes diplômés.

La retraite solidaire intergénérationnelle par répartition a toujours bonne presse pour 70% des cadres contre 57% pour l'ensemble de la population de notre pays. Il est également à noter que les produits assurantiels par capitalisation ne les attirent pas. Majoritairement, les cadres (55%) refusent l'allongement de la durée de cotisation et 73% sont favorables à la taxation des revenus financiers pour financer les retraites.

International

Fausse solution

Des millions d'Américains et de Britanniques ont vu leur capital retraite placé par les fonds de pension fondre avec la chute des cours boursiers.

Les Chiliens et les Argentins perçoivent des sommes tellement misérables qu'en Argentine, les fonds de pension ont dû être nationalisés.

Les cours des placements des papy-boomers chuteront car quand ils vendront leurs titres, ils seront plus nombreux que les actifs acheteurs. Lorsqu'ils n'auront pas déjà été victimes des krachs, de la malhonnêteté des gérants ou du refus des futurs salariés de se faire plumer par les marchés financiers.

Chacun cotise pour soi. Le riche épargne beaucoup, le pauvre n'a rien, trop pauvre pour épargner.

La capitalisation est un transfert d'argent des actifs vers les actionnaires.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr/Cadres

Échos

Productivité

Depuis deux décennies, le partage de la valeur ajoutée s'est fait au détriment des salaires et à l'avantage des profits. La réduction de la part salariale a été obtenue par deux moyens qui se confortent mutuellement : d'abord, l'augmentation du chômage qui tend à comprimer le nombre d'emplois salariés et la stagnation des salaires, où leur progression a été inférieure à celle de la productivité du travail.

En Europe, le coefficient de restitution des gains de productivité aux salariés a été réduit de plus de moitié : de 0,75 pour la période 1961-1974 à 0,36 pour la période 1980-1998. En France, la masse salariale a perdu environ dix points dans le PIB, passant de près de 70% à moins de 60%.

De 1988 à 1998, la productivité a progressé de 26%, le pouvoir d'achat n'a augmenté que de 1,6%.

Retraites

Salaires ou Retraite, il faut choisir ?

1500 infirmières spécialisées (dont une majorité d'infirmières anesthésistes) se sont rassemblées devant le Ministère de la Santé le 11 Mars 2010 à l'appel de la CGT, FO et SUD afin de protester contre la proposition de reculer leur âge de départ en retraite en échange d'augmentations de salaires.

En effet, ce troc remet en cause explicitement la reconnaissance de la pénibilité du travail de leur profession.

La CGT Santé Action sociale a évalué à 80% la participation des infirmières anesthésistes à cette journée de grève et de manifestation.

Pourquoi ces professionnelles n'auraient-elles pas droit à la reconnaissance de leurs qualifications et de la pénibilité de leur travail ?

L'emploi des jeunes au cœur du débat

22% des jeunes sont au chômage ! 62% des jeunes qui ont le bac et + sont au chômage !

Certaines propositions de la CGT prennent tout leur sens dans la situation actuelle de l'emploi en France :

- Prendre en compte la totalité de la valeur ajoutée de l'entreprise pour le calcul de sa cotisation, le taux applicable variant en fonction de la part des salaires dans cette valeur ajoutée. Les entreprises à forte main d'œuvre verraient leurs cotisations sociales baisser.
- Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans par de nouvelles modalités d'acquisition des droits à retraite comptabilisant : les années d'études (à partir de 18 ans), les périodes de formation, les périodes de précarité subie (recherche d'un 1^{er} emploi, chômage, temps partiel imposé) et les périodes d'inactivité forcée (maladie, inaptitude temporaire au travail, invalidité).

Égalité

Loin du compte !

La démonstration est très simple pour les femmes cadres, la preuve :

- Elles trouvent plus difficilement du travail que les hommes. Donc les années de cotisations sont plus longues à obtenir.
- Les congés de maternité, bloquent leur déroulement de carrière. Donc, moins de hausses de salaires, donc, moins de retraite.
- Elles ont en général 20 à 30% de moins de salaires que les hommes. Donc, moins de retraite à l'arrivée.

- Elles sont moins nombreuses aux niveaux supérieurs. Donc moins de retraite à l'arrivée.

En conclusion, soit elles travaillent jusqu'à 70 ans pour espérer avoir la même retraite que les hommes, soit elles s'arrêtent comme eux et ont entre 30 et 50% de retraite en moins.

Vous avez dit égalité !!!